

L'HISTOIRE MOUVEMENTÉE D'UNE INSCRIPTION LAUSANNOISE OUBLIÉE

Cédric Brélaz

Des rives du Tôleure aux jardins de Lausanne, l'odyssée peu commune d'une inscription gallo-romaine tombée dans l'oubli.

L'ODYSSÉE DE CIL XIII 5001

Dans son travail de constitution du recueil des inscriptions de la colonie Iulia Equestris de Nyon, Madame Frei-Stolba collabore avec l'Université d'Osnabrück en Allemagne, qui s'occupe justement des compléments au CIL XIII sur les Germanies. Et c'est en comparant la liste des inscriptions nyonnaises que nous a fournie le Professeur Wiegels avec notre propre corpus que nous avons remarqué que nous n'avions pas répertorié l'inscription CIL XIII 5001, et pour cause à première vue, puisque l'inscription fut trouvée à Bière et qu'elle était déposée à Lausanne. Dès lors, il fallait retrouver la pierre et synthétiser des informations jusqu'à maintenant diffuses, lacunaires et parfois contradictoires afin d'en connaître l'origine et de reconstituer son histoire.

«IN HORTIS»

Le lemme du CIL précise seulement que l'inscription se trouve "in domo" ou "in hortis *Le Jardin*" à Lausanne. D'ailleurs, Theodor Mommsen la recense dans ses *Inscriptiones Confoederationis Helveticae* de 1854 au n°128. Comme nous ne savions pas où se trouvait ce lieu, nous avons contacté Monsieur Louis Polla, journaliste et spécialiste de Lausanne, qui tout de suite nous dit que ce que nous cherchions correspondait au parc de la propriété appelée *Le Jardin* en face du Petit Château, en contrebas de l'Hermitage, en direction de la Cité. On peut ainsi y accéder par la rue de la Barre: un portail vert garde l'entrée de cette promenade publique à droite au pied de la rue du Petit-Château. La promenade est bien décrite dans le livre consacré à l'exposition de jardins à Lausanne de l'année passée *Jardins '97* (L.Coen et L.Chessex, *Lausanne, côté jardins*, Lausanne, 1997, pp.7-8).

UNE INSCRIPTION OUBLIÉE...

Il se trouve que l'inscription est scellée dans le socle moderne d'une colonne romaine authentique. On y lit le texte suivant: "CAESIA VEGETA APOLLINI / V V S L M". Oubliée, négligée, les spécialistes s'étonnent à chaque fois de la redécouvrir. Ainsi, en 1908, dans la *Revue historique vaudoise*: le procès-verbal de la séance du 12 février 1908 mentionne que M.Secretan a parlé "de la colonne romaine de la campagne du Jardin et de sa dédicace à Apollon". Le monument formerait "un faux archéologique", car la colonne proviendrait d'Avenches, tandis que l'inscription viendrait de Bière. Dans la même revue, en 1960², le rapport de l'archéologue cantonal précise au sujet de cette inscription que "M.Mange vient de la retrouver dans le socle d'une colonne provenant d'Avenches, à la campagne *Le Jardin* à Lausanne". Par contre, Ewald, auteur d'une étude paléographique³, la classe en 1974 dans la "Liste der verschollenen und nicht mehr auffindbaren Inschriften um Nyon und Umgebung".

ODYSSÉE VAUDOISE

Essayons de reconstituer l'histoire de ce monument composite. A la suite de fouilles, la ville d'Avenches offre en 1782 une colonne romaine nouvellement découverte au comte Louis-Augustin d'Affry, qui la place alors dans son château de Saint-Barthélémy, près d'Echallens. Elle est déplacée à Lausanne en 1799 dans la propriété *Le Jardin* que possède Charles de Langallerie⁴, le nom de ce lieu étant dû au projet du botaniste Jean Lanteires, ancien propriétaire, qui voulait y créer précisément un jardin botanique. La colonne fait environ trois mètres de haut et est d'ordre dorique; on l'a posée à l'époque sur un socle en molasse octogonal. On distinguerait, paraît-il, autour de la colonne, "les traces d'une inscription en trois lignes, martelée et pratiquement illisible"⁵; ce serait un faux épigraphique gravé à la fin du XVIIIème siècle ou au début du XIXème. Un témoignage nous affirme qu'on y lisait le nom de Titus, d'où le nom de cette colonne: "la colonne de Titus", par référence probablement aux affinités des Flaviens avec Avenches, souvent citées par l'historiographie suisse⁶.

❶ RHV, 1908, pp.95-96

❷ RHV, 1960, p.191

❸ J.Ewald, *Paläo- und epigraphische Untersuchungen an den römischen Steininschriften der Schweiz*, Liestal, 1974, p.115

❹ Comme le prouvent les nombreuses attestations du premier tiers du XIXème siècle, la propriété de Langallerie est réputée de son vivant. Des personnalités, notamment françaises, viennent se promener dans son parc pour y jouir de la vue et admirer les antiquités et la colonne romaine, dont le duc d'Orléans, futur roi des Français sous le nom de Louis-Philippe, en 1829; cf.M.Reymond, *L'Eglise catholique de Lausanne*, Lausanne, 1913, pp.96-97 et RHV, 1936, p.179

❺ RHV, 1983, pp.199-200+planche

❻ Ph.-S.Bridel, "La colonne de Titus", in *Le Conservateur suisse*, t.V, Lausanne, 1814, pp.357-365; cf.p.357: «Une tradition conservée parmi les habitants d'Avenches, prétend que l'empereur Titus avoit un palais dans leur ville; et ils ajoutent que cette colonne a été trouvée dans les ruines de cet édifice». On ne sait en fait de quel monument d'Avenches elle provient (de l'amphithéâtre, d'un portique monumental ?). Bien que la colonne semble complète, sa hauteur originale (avec base et chapiteau) devrait être de plus de cinq mètres selon les indications du Musée romain d'Avenches.

Le Jardin en 1831, tiré de M. Grandjean, op. cit. p.179



RAPPORT DÉCISIF

C'est le rapport archéologique, le premier et l'unique, de Denis Weidmann⁷, archéologue cantonal, qui nous renseigne le mieux sur l'inscription, dont on ne savait seulement jusqu'alors qu'elle venait de Bière, des abords de la rivière le Toleure, et qu'on l'avait scellée dans le socle de la colonne du Jardin en 1825. En 1970, la famille Bugnion, propriétaire du parc, cède le monument à l'Etat, qui décide d'une réfection en 1981. On aménage une promenade publique, on démonte le monument, qu'on déplace légèrement pour le doter d'un nouveau socle⁸. C'est à cette occasion qu'on procède à une analyse archéologique de l'inscription. L'original est désormais conservé dans le local des archives de l'Hôtel de Ville de Bière; nous ne pouvons donc voir à Lausanne qu'un moulage (d'ailleurs abîmé).

UN FAUX?

On découvre alors avec surprise sur la pierre, qui a été retaillée par rapport à l'usage original présumé, une autre inscription sur la face supérieure: "I L OT 1762", avec une interponction simple entre les groupes de caractères. Serait-ce donc un faux ? Certainement pas.

Des recherches, concordantes avec les indications de l'archéologue Troyon de 1841, ont permis de déchiffrer ces lettres comme étant les initiales d'Isaac-Louis Ottier, de Bière. La date de décou-

te de l'inscription, en réemploi dans le mur d'une ferme ou de son écurie, reculait donc de plusieurs décennies, puisque 1762 constitue un "terminus ante quem"⁹. On savait traditionnellement que l'inscription venait du Toleure. Or, la maison de la famille Ottier se trouvait à proximité de la rivière. Quant à l'emplacement d'origine, il est probable que l'inscription vienne d'une villa romaine dont on a connaissance sur l'emplacement actuel du cimetière de la commune voisine de Saubraz. D'ailleurs, Troyon affirme que la pierre a été extraite des ruines de cette villa, avant son périple dans la ferme de Bière, puis à Lausanne.

**LE TEXTE DE L'INSCRIPTION**

Ce qui nous amène à l'examen épigraphique et historique de l'inscription (cf. en fin d'article, une fiche d'identification de l'inscription traitée par le programme PETRAE).

La plupart des lectures données jusqu'ici résolvent à la troisième ligne "u(iua) u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)"¹⁰. Or, la précision selon laquelle le personnage a agi de son vivant n'a guère lieu d'être dans une dédicace, à l'inverse des monuments funéraires. Nous proposons donc la résolution suivante: "u(t) u(ouerat) s(oluit) l(ibens) m(erito)", ce qui est plus cohérent pour une dédicace votive¹¹. On pourrait également penser à "u(otum) u(ouit) s(oluit) l(ibens) m(erito)" ou bien à "u(ota) s(oluit) l(ibens) m(erito)", le doublement du "V" marquant le pluriel. F. Troyon (*Monuments de l'Antiquité dans l'Europe barbare suivis... d'une notice sur les antiquités du canton de Vaud*, Lausanne, 1868, p.519) propose quant à lui: "u(otum) u(oluit) s(oluit) l(ibens) m(erito)".

CAESIA VEGETA

Pour ce qui est de l'auteur de la dédicace, le gentile *Caesia* et le surnom *Vegeta* (= vive) se trouvent fréquemment dans l'onomastique latine, particulièrement en Gaule cisalpine et en Espagne. Les *Caesii* sont originaires d'Italie; leur présence abondante en Espagne est-elle due aux campagnes militaires ? Quant au surnom *Vegetus*, il est lui aussi surreprésenté en Espagne¹². *Caesia Vegeta* est donc sûrement citoyenne romaine, d'autant plus qu'elle offre personnellement, en tant que femme, cette dédicace, sans mention d'une quelconque servitude ou même d'une dépendance maritale. Cela voudrait-il dire que *Caesia* est venue d'Espagne, ou pour le moins son mari ? Cette hypothèse peut être retenue si l'on pense aux conditions historiques de la formation de la colonie de Nyon et des successives déductions présumées de citoyens romains qui ont permis de la peupler. Hormis la première déduction de soldats et de

⁷ RHV, 1983, art.cit.supra

⁸ On recourt même à l'hélicoptère pour soulever et replacer la colonne !; cf.24 Heures, 7 novembre 1981

⁹ Il semble que c'est en 1787 qu'on l'a retrouvée encadrée dans le mur de la ferme: cf.L.Levade, in *Histoire et mémoires de la société des sciences physiques de Lausanne*, t.III, 1790, p.70: "elle a été trouvée depuis peu, entre Bière & Aubonne". Le volume contient des articles de 1787 et 1788. Levade affirme tenir cette information d'Henri Exchaquet, qui a peut-être retrouvé la pierre en composant son *Dictionnaire des Ponts et Chaussées*, publié justement en 1787, dans lequel il consacre un chapitre spécial à "un tableau des chaussées que les Romains ont construites dans l'Helvétie".

¹⁰ A la suite des commentaires de la RHV, tandis que le CIL présume une erreur du lapicide pour un des deux «V» («sic» précise-t-on).

¹¹ Résolution répertoriée par R.Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, Roma, 1964 (éditione anastatica, 1914⁴), p.471, et reprise par d'autres manuels plus récents dont K.P.Almar, *Inscriptiones Latinae*, Odense, 1990, p.498. On trouve une formule parallèle dans ILS 3210, mais la résolution s'appuie aussi sur Cagnat. Je révisé ici ce qui est mentionné dans l'article de 24 Heures du 3 février 1998.

¹² Mócsy, Andreas et alii, *Nomenclator provinciarum Europae Latinarum et Galliae Cisalpinae cum indice inverso*, Budapest, 1983, s.v. *Caesius* + s.v. *Vegetus* et *RE*, s.v. *Caesius* + s.v. *Vegetus*. On trouve par ailleurs un *Vegetus* au camp militaire de Vindonissa et deux *Vegetinus* à Saint-Maurice; cf.G.Walsler, *Römische Inschriften in der Schweiz*, Bern, 1979-1980, n^{OS} 158, 278, 281.

13 On trouve Apollon notamment à Yverdon (cf. G. Walsler, op.cit., n^{os} 62, 67-69, 92), Avenches (cf. R. Frei-Stolba et A. Bielman, *Musée romain d'Avenches. Les inscriptions*, Lausanne, 1996, n^{os} 4, 16, 25) et Genève (cf. J.-L. Maier, *Augustae Genavae*, Genève, 1983, n^{os} 15, 23).

14 Notons que dans le corpus épigraphique de Nyon sont attestés encore Mercure, Jupiter et le Dieu Invincible (le Soleil ?). Il se trouve d'ailleurs que la dédicace à Jupiter Optimus Maximus est aussi faite par une femme, flaminique, Iulia Pusinna (CIL XIII 5002). Des preuves archéologiques témoignent encore du culte à Diane, Cybèle et Attis, Harpocrate et à plusieurs divinités celtiques et gallo-romaines à Nyon.

15 C'est dans ce contexte qu'on cite l'inscription dans un article de R. von Kienle, in *Archiv für Religionswissenschaft*, t. 35, 1938, p. 268.

16 Intitulé programmatiquement: *Les pérégrinations d'un ex-voto provenant du Toleure/Bière* (non publié).

17 *Atlas renfermant les Plans géométriques du Territoire de Bière, 1822-1823*, folio 60.

18 *Plan du Territoire de la Commune de Bière, 1885*, folio 64.

19 Si elle provient sûrement du vallon du Toleure, l'emplacement exact n'est pas déterminé. D. Viollier (*Carte archéologique du Canton de Vaud, Lausanne, 1927*, p. 93) prétend qu'on l'a trouvée "dans le Toleure" (sic), alors que les autres témoignages parlent plus largement des lieux longeant la rivière: "au Toleure"; cf. *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1910, s.v. Toleure et E. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud, Lausanne, 1921*, s.v. Toleure + s.v. Jardin.

20 R. Blanchet (*Lausanne dès les temps anciens*, Lausanne, 1863, p. 27) affirme qu'elle a été trouvée au lieu-dit "Grand-Marais, près d'Aubonne". Or, selon toute vraisemblance, l'inscription provient tout de même de la commune de Bière, mais sur la route menant à Aubonne en traversant le Toleure, par Saubraz. Mais ce témoignage est tronqué, puisqu'il déforme les indications d'un inventaire archéologique datant de 1798, soit quelques années seulement après la première mention écrite de l'inscription, cf. *RHV*, 1924, p. 107; on la décrit alors comme "un marbre avec inscription votive". On cite bien le "Grand Marais sous le village de Bière", mais non pas comme lieu de découverte comme l'a compris Blanchet, mais comme lieu de conservation. Désignerait-on ainsi les environs du hameau de Bois de Mont ? Probablement, puisqu'on trouve le lieu-dit Grand-Marais à proximité, sur le plan de Bière de 1822. On nous dit encore que "l'inscription est bien lisible, mais gâtée par un ouvrier ignorant". Aurait-elle été abîmée lors de travaux dans la ferme dans les murs de laquelle elle était conservée ? En tout cas, cet ancien inventaire ne nous apprend rien sur le lieu de trouvaille que l'on recherche justement.

cavaliers datant peut-être de César, nous pouvons en effet supposer à l'époque augustéenne des transferts à Nyon de citoyens provenant d'Espagne et de la colonie latine de Vienne, du territoire des Allobroges, du fait notamment de la présence de plusieurs *Cornelii* à Nyon, bien représentés dans la péninsule ibérique suite aux entreprises des Scipions, d'une part, et de celle de citoyens inscrits dans la tribu Voltinia, qui est justement la tribu de Vienne, d'autre part (hormis l'onomastique latine nyonnaise qui se retrouve aussi souvent en général dans ces régions).

Quant à Apollon, si ce n'est pas exceptionnel de le trouver en Helvétie¹³, c'est pourtant la seule attestation dans le corpus nyonnais, et, qui plus est, dans le territoire rural de la colonie¹⁴. Il est pourtant honoré ici, semble-t-il, comme le dieu gréco-romain, puisqu'il n'est pas associé à une divinité gallo-romaine et qu'on ne lui a pas ajouté une épithète celtique¹⁵. Du moment qu'il n'existe aucun critère paléographique ou historique décisif, il faudrait opter pour une datation large comprise entre la moitié du I^{er} siècle et la fin du II^{ème} siècle de notre ère.

ENQUÊTE SUR LES RIVES DU TOLEURE

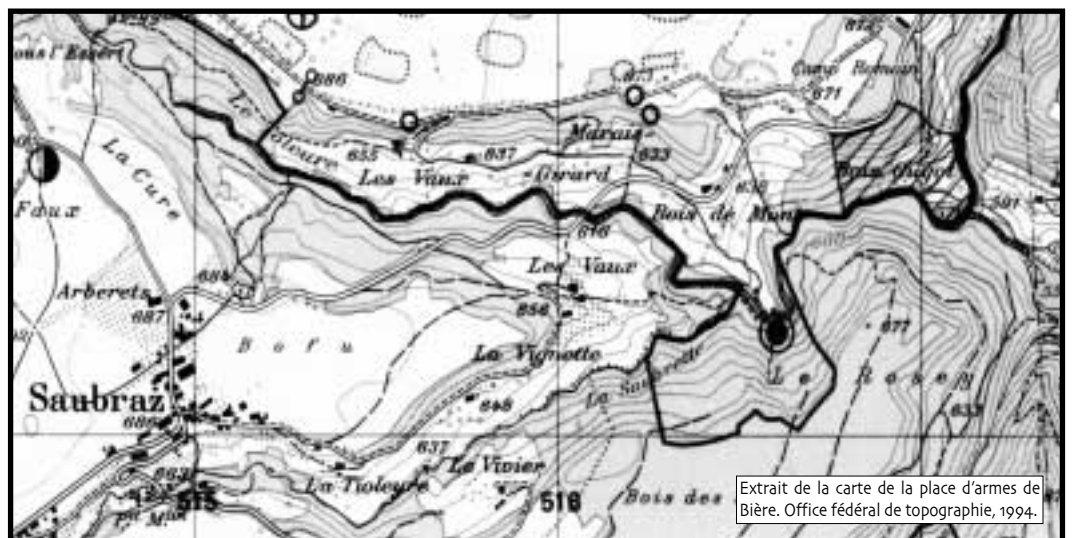
LA FERME AUTHIER

Reste à savoir de quel monument antique provient cette pierre. Pour son réemploi déjà, un déplacement à Bière a permis de retrouver le lieu de la ferme qui l'a accueillie dans ses murs certainement au moins de 1762 à 1825. L'archiviste communal, Monsieur Jean Rebeaud, nous a d'abord remis le dossier de feu Monsieur Samuel Mange¹⁶, qui s'est intéressé à l'inscription depuis 1960 et qui pendant plus de vingt ans a fait des démarches pour qu'elle retourne à Bière dans un premier temps, ce qui a été fait, puis qu'elle soit scellée dans le mur de l'église ou de la maison de commune de Bière, en vain. Nous avons retrouvé dans les archives communales un plan de Bière de 1822¹⁷ où nous pouvons voir le hameau des Authier(s) (nouvelle orthographe pour Ottier) en bordure du Toleure au lieu-dit Bois de Mont. Une des fermes appartient à Jean-Louis Ottier, descendant de l'Isaac-Louis Ottier des initiales "I L OT" de l'inscription gravée de 1762. Cette ferme a été détruite avant 1885, puisque nous ne la trouvons plus sur un plan de

cette année¹⁸. Par contre, ses fondements, si ce sont bien les siens, sont toujours visibles sur place, couverts de végétation. Pour preuve de l'identification des initiales, nous avons vu sur la façade de la ferme voisine de la bâtisse disparue les initiales: "I E AT 1811", équivalant sans doute à Isaac-Edouard Authier; la famille a donc perpétué cette tradition de graver son nom sur ses propriétés.

UNE VILLA SUR LES RIVES DU TOLEURE ?

Mais quel était l'emplacement originel de la pierre¹⁹? A première vue, nous pouvons penser à un sanctuaire champêtre à Apollon, à un hameau romain, à une villa ou à une ferme romaine. Nous avons déjà mentionné les ruines d'une villa sur l'autre rive du Toleure, légèrement en amont, à Saubraz²⁰; il faut savoir que la pierre pèse plusieurs kilos. Or, il se trouve qu'à proximité même de la ferme des Ottier, on a découvert des antiquités romaines; on y trouve même un lieu-dit le Camp romain, qui pourrait être une fortification celtique, une station militaire romaine ou un camp



Extrait de la carte de la place d'armes de Bière. Office fédéral de topographie, 1994.

provisoire (le champ garde une forme rectangulaire bien délimitée). L'archiviste communal assure que des agriculteurs ont à plusieurs reprises retrouvé dans leurs champs des tuiles ou des conduites qu'il a identifiées comme romaines. Le propriétaire d'une ferme avoisinante a trouvé des vestiges lors de la réfection de sa grange. Des villageois ont découvert à Bière des pièces romaines, dont l'une peut être attribuée à Philippe l'Arabe lors de son règne conjoint avec son fils (247-249)²¹. S'il n'est pas assuré que la dédicace provienne de la rive gauche, côté Bière, du Toleure (ce qui reviendrait à dire que l'inscription en réemploi se serait presque trouvée *in situ*), il est par contre évident que dans un périmètre de quelques centaines de mètres de Bière à Saubraz les lieux ont connu une implantation romaine, sans doute des villas et des fermes, sur la voie menant au Jura: c'est la "Voie Etraz" ou "Via Magna"²².

ULTIMA VERBA

A ce stade de nos connaissances, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante: l'inscription peut

provenir d'une villa romaine située sur la rive droite ou gauche du Toleure à la hauteur comprise entre Saubraz et Bois de Mont-Camp romain. Caesia Vegeta était peut-être la maîtresse de la villa et pouvait disposer d'une chapelle privée ou d'un parc avec des statues ou des offrandes aux divinités²³.

En tout cas, il y a lieu d'inclure ce témoignage épigraphique au corpus nyonnais, puisque le territoire de la colonie devait s'étendre du Pays de Gex à la rivière l'Aubonne, d'après les limites des diocèses épiscopaux médiévaux; or, le Toleure est en deçà de l'Aubonne pour qui regarde depuis Nyon²⁴. De plus, cette inscription semble être la seule inscription non urbaine de la colonie, provenant de son territoire rural, si on excepte évidemment les milliaires et les stèles funéraires, tous deux placés au bord des routes.

Souhaitons pour terminer que des fouilles archéologiques aient lieu à Bière et que la municipalité de Bière mette en valeur cet ex-voto en l'accrochant à un mur des édifices de sa commune, conformément au projet de Monsieur Mange datant de 1960.

²¹ RIC, vol.IV, part III, p.90, n°168

²² Toutes ces attestations sont confirmées par D.Viollier (op.cit., pp.91-94) ainsi que par les informations que nous ont transmises les services archéologiques cantonaux. L'archéologue cantonal assure qu'aucune fouille n'est prévue.

²³ Le bloc inscrit servirait ainsi de base à une petite représentation figurée du dieu ou de dépôt d'offrandes. On peut aussi penser à une niche, à un oratoire, comme dans le cas d'une dédicace à Mars, dont le support et l'inscription sont analogues à notre cas: cf.Ch.Gerber, *La route romaine transjurane de Pierre Perthuis*, Berne, 1997, pp.31-32.

²⁴ Et même, il est possible que la frontière entre les territoires des colonies de Nyon et d'Avenches se soit située plus à l'est et ait correspondu à la Morges ou à la Venoge, puisque deux milliaires comptant les distances depuis Nyon ont été découverts à l'est de l'Aubonne qu'il faudrait peut-être inclure au corpus nyonnais; cf.J.Favrod, *Histoire politique du royaume burgonde (443-534)*, Lausanne, 1997, pp.112-114 et AAVV, *Nyon, la ville et le*

Autres éléments bibliographiques consultés, parlant de ce monument:

G.-A.Miéville, *Coup-d'oeil historique et statistique sur le Canton de Vaud*, Lausanne, 1816, pp.58-59

F.Recordon, *Manuel historique, topographique et statistique de Lausanne et du Canton de Vaud*, Lausanne, 1824, p.230

L.Levade, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*, Lausanne, 1824, p.18

L.Vulliemin, *Der Kanton Waat*, Bern, t.I, 1847, p.73

G.-A.Bridel et E.Bach, *Lausanne: Promenades historiques et archéologiques*, Lausanne, 1931, p.91

M.Grandjean, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, t.IV, Basel, 1981, pp.177-179+fig.218

W.Drack und R.Fellmann, *Die Schweiz zur Römerzeit*, Zürich, 1991, pp.81-82+162.

Fiche PETRAE:**16/4/101/65 LIEU INDÉTERMINÉ (BIÈRE). Ex-voto à Apollon.**

Support: bloc.

Matériau: calcaire du Jura.

État du monument: la plaque est scellée dans le socle moderne d'une colonne romaine originaire d'Avenches, donc étrangère à l'inscription.

Ornement(s): tabula ansata.

Lieu de découverte: Bière.

Contexte local: territoire rural de la colonie.

Condition de découverte: l'inscription est trouvée encadrée dans le mur d'une écurie à Bière en 1825. Il semble qu'on l'ait découverte près de la rivière le Toleure à Bière au moins en 1762. Elle est placée en cette année 1825 à Lausanne dans la propriété Le Jardin. Oubliée, elle est à plusieurs reprises redécouverte, avant qu'on la ramène à Bière en 1981.

Lieu de conservation: Bière.

Inst. de conservation : Hôtel de Ville, archives communales.

N° inv.: MCAH 58030.

Dimensions : 18.3/31.3/9.

Champ ép. 1 État de conserv. du champ épigr.: les lettres sont rongées.

Champ ép. 2 Description: sur la face supérieure du bloc.

Dimensions : 3.5/24.5.

Datation du texte: 50/200.

Justif. datation: formule de la dédicace.

Écriture: capitale régulière.

Style écriture: écriture soignée.

Édition: ICH, 128 ; CIL, XIII, 5001.

Commentaires: RHV, 1908, p. 95-96 (redécouverte) ; RHV, 1960, p. 115 (redécouverte) ; EWALD, p. 115 (l'inscription est considérée comme perdue) ; RHV, 1983, p. 199-200, photo du support (relevé archéologique) ; W.DRACK UND R.FELLMANN, Die Schweiz zur Römerzeit, 1991, p. 81-82+162, photo du support.

Unité a. H. min. l.: 3.5. *H. max. l. :* 4.

CAESIAUEGE	Caesia Uege-
TAAPOLLINI	ta Apollini
UBUBSßLßM	u[t] u[ouerat] s[oluit] l[ibens] m[erito].

Unité b. :

IßLBOTß1762	I[saac]-L[ouis] Ot[tier] 1762
-------------	-------------------------------

Apparat critique: L.2: les deux L sont presque liés, le deuxième étant plus court en largeur; le dernier I de la ligne est plus court, presque effacé. L.3: les lettres sont séparées par une interponction simple; la présence de deux V n'est pas une erreur, une résolution cohérente étant possible.

Traduction: Caesia Vegeta s'est acquittée de bon gré et à juste titre de son voeu qu'elle avait fait à Apollon.

Remarques: l'inscription sur la face supérieure est moderne.

PETRAE. LE TRAITEMENT INFORMATIQUE DES INSCRIPTIONS

Depuis dix ans maintenant, le Professeur Alain Bresson, spécialiste d'épigraphie grecque à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, met au point le programme informatique PETRAE (Programme d'Enregistrement, de Traitement et de Recherche Automatique en Epigraphie). Le but du centre de formation à PETRAE de Bordeaux est de former des étudiants, des chercheurs et des professeurs travaillant en épigraphie à l'utilisation de cet outil informatique, disponible uniquement sur Macintosh pour l'instant.

Le principe de celui-ci est de saisir par l'ordinateur les textes des inscriptions et d'enregistrer les données et les commentaires annexes afin de constituer une banque de données épigraphique informatisée, destinée à terme à être diffusée sur Internet, ce qui facilite grandement les recherches thématiques grâce aux index proposés. Actuellement encore en concurrence avec un système allemand, ce programme français est peu à peu adopté à travers l'Europe. En Suisse, les Universités de Lausanne, par l'intermédiaire de Madame Frei-Stolba, et de Zurich le développent. Pour l'instant, près de six mille inscriptions grecques et latines sont déjà traitées par PETRAE. S'il est illusoire de vouloir créer un fond documentaire épigraphique exhaustif en enregistrant par exemple le contenu de tous les volumes du CL, il vaut la peine désormais d'informatiser le résultat des recherches épigraphiques au niveau des mémoires ou des thèses, notamment s'il s'agit de nouvelles publications de recueils. L'Université de Bordeaux s'occupe principalement d'épigraphie grecque lycienne et rhodienne. Des collaborateurs s'intéressent aux inscriptions latines de Corse, de Sardaigne et d'Afrique. Le dernier ouvrage d'Alain Bresson concerne les inscriptions de la ville de Novae, camp romain de Mésie inférieure. Le livre reste en effet un support indispensable. Car si l'intermédiaire informatique est utile pour une analyse systématique, un classement et un indexage des inscriptions d'un recueil, il est toujours nécessaire de les publier dans un livre, avec un commentaire et une présentation, sous la forme de fiches produites par le programme PETRAE. Ainsi, PETRAE ne peut prétendre à uniformiser tous les efforts déployés dans l'informatisation de l'épigraphie. Le programme sera certainement l'un des principaux, mais des sites Internet déjà existants resteront un appoint appréciable: comme l'Epigraphische Datenbank Heidelberg justement, qui recense les inscriptions, souvent inédites, de l'Année épigraphique ou le site de la Johann Wolfgang Goethe-Universität qui contient en plus des inscriptions tirées du CL (voir l'article d'Anne Schopfer et Alain Cuenca intitulé «Epigraphie et Internet», Chronozones 1998/4).

FONCTIONNEMENT

Pour ce qui est du fonctionnement du programme, il consiste à créer une fiche signalétique pour chaque inscription. Le premier volet touche au support. Il faut d'abord entrer un code d'identification PETRAE, propre à chaque inscription, utile pour la banque de données interne générale. Ce code comprend quatre numéros: le premier équivaut à un ensemble de provinces romaines, à une portion de l'empire; le deuxième à la province romaine correspondante; le troisième à une région, à une ville et à son territoire; le quatrième numéro est imposé par l'ordinateur et sert à classer l'inscription parmi les autres inscriptions du même lieu et à l'individualiser à l'intérieur de ce recueil. Soit l'inscription PETRAE 16/4/101/8: 16 = Gaules et Germanies; 4 = Germanie supérieure; 101 = Nyon (Noviodunum/colonia Julia Equestris); 8 = huitième inscription dans le recueil de Nyon. Ensuite, des indications géographiques précises (noms moderne et antique du site de découverte, pays, région ou canton, commune) permettent de localiser l'inscription. Puis, une catégorie donne les indications sur le support: matériau, ornement, mesures, lieux de découverte et de conservation, de même que pour le champ épigraphique, à savoir l'inscription proprement dite sur le support. Enfin, une application permet de saisir le texte, grec ou latin, d'autres langues étant disponibles. L'ordinateur engendre automatiquement deux états du texte: un état majuscule qui reproduit le texte tel qu'on peut le lire sur la pierre; un état minuscule avec les résolutions d'abréviations, les restitutions et les conjectures. Ce qui fait gagner beaucoup de temps et d'efforts par rapport à l'utilisation d'un traitement de texte ordinaire, puisque les signes critiques épigraphiques sont fournis par le programme. On y ajoute un appareil critique, une traduction et une datation. Un espace est laissé pour un commentaire dont la longueur sera déterminée par le type de publication souhaité. Un numéro permet de qualifier le domaine thématique de l'inscription; une fiche bibliographique clôt le tout.

UN APPRENTISSAGE FASTIDIEUX

Une fois la fiche individuelle de chaque inscription enregistrée, il est possible d'imprimer une partie de ces informations en les transférant sur Word (on trouvera un exemple dans l'article suivant). Nous voyons donc qu'il reste nécessaire de travailler avec un support imprimé, le médium informatique servant à la fois d'outil pour la publication et de banque de données. Car l'atout majeur de PETRAE est de pouvoir dresser des listes, des index par mots-clés, ce qui rend plus aisée la recherche comparative et statistique en épigraphie. De manière générale, l'utilisation de PETRAE n'est pas forcément facile. On ne peut guère s'y initier seul à l'aide de la brochure explicative. En outre, le cours des étapes à suivre pour l'enregistrement de l'inscription n'est pas évident, d'autant plus que l'on risque d'omettre des sous-fiches et d'oublier d'entrer des données. Enfin, la constitution des index est fastidieuse, puisqu'il faut isoler et analyser chaque mot, bien que le résultat en vaille la peine, du moment que les listes thématiques nous donnent par exemple toutes les attestations et occurrences d'un magistrat à l'intérieur d'un recueil donné.

Quant aux activités PETRAE à Lausanne, les dossiers épigraphiques de Nyon, Avenches, Yverdon et Lausanne ont déjà été enregistrés par les soins de Madame Frei-Stolba et de son ancien assistant Jean-Luc Veuthey. Il s'agit actuellement de les réviser et de les compléter en vue d'une publication imprimée et, peut-être, à terme, d'une diffusion sur Internet. Il est à souhaiter que l'usage de PETRAE se répande en Suisse, car si son efficacité est prouvée, ce programme pourrait nous rendre de grands services pratiques dans les recherches en épigraphie et fournir une façon unique et plus commode de présenter les recueils d'inscriptions.